



Groupe Esso S.A.F.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

A- RAPPORT D'ACTIVITE DU SEMESTRE	2
1. Environnement de l'industrie du Raffinage-Distribution	
2. Activités du groupe Esso S.A.F.	
3. Résultats financiers consolidés	
4. Procédures et litiges en cours	
5. Perspectives pour le second semestre	
B- COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES DU GROUPE Esso S.A.F.	8
C- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	26

A- RAPPORT D'ACTIVITE DU SEMESTRE

1. ENVIRONNEMENT DE L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE-DISTRIBUTION

- **Evolution du prix du pétrole brut (source : Direction Générale de l'Energie et du Climat – DGEC)**

Au cours du premier semestre 2014, le prix du baril de Brent de la mer du Nord s'est établi en moyenne à 109 \$, en légère hausse de 1% par rapport au premier semestre 2013 sans fluctuations importantes au cours du semestre.

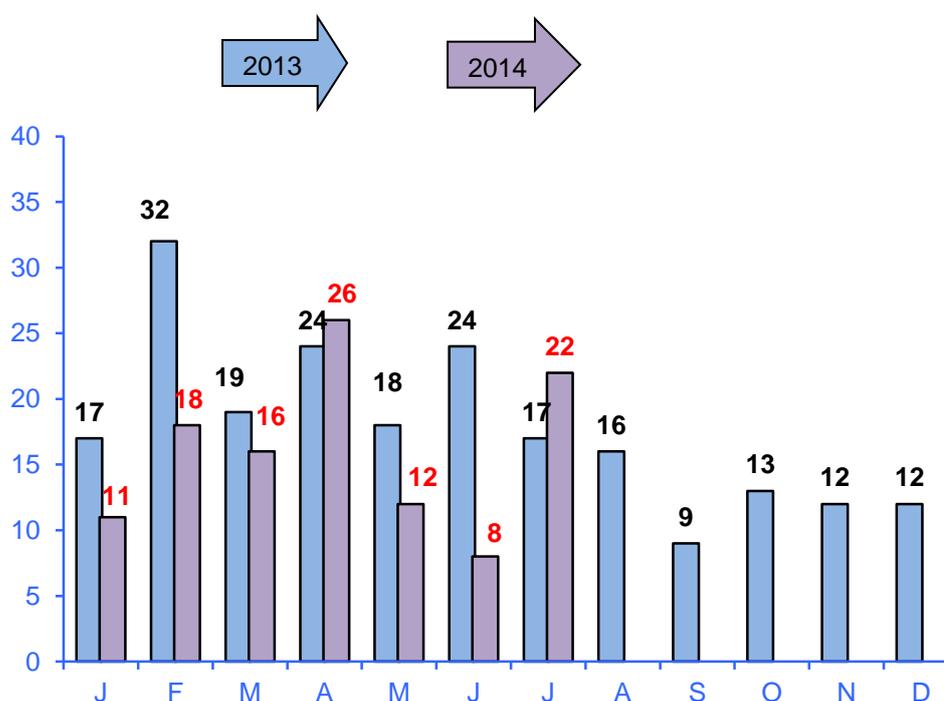
La parité euro-dollar s'est établie à 1,37 \$/€ contre 1,31 \$/€ au premier semestre 2013. Exprimé en euros, le prix du baril de Brent s'est élevé à 79 € contre 82 € au premier semestre 2013 soit une baisse de 4 %.

- **Marges de raffinage**

La marge brute de raffinage est un indicateur de marge théorique qui correspond à la différence entre la valorisation des produits raffinés et le coût du pétrole brut. Elle évolue donc en suivant la volatilité des prix sur les marchés internationaux qui dépendent eux-mêmes de nombreux facteurs : évolution de l'offre et de la demande, niveau des stocks, capacité des pays producteurs à répondre à une hausse de la demande, situation géopolitique.

La marge indicative de raffinage Carburants et Combustibles publiées par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) s'est établie en moyenne à 15 €/tonne au premier semestre 2014 à nouveau en forte baisse par rapport à la moyenne de 22 €/tonne du premier semestre 2013. La marge indicative moyenne de l'année 2013 avait été de 18 €/tonne. Cette baisse reflète la surcapacité structurelle du raffinage européen aggravée par le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, ainsi que par des productions de raffineries récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est ralentie.

L'indicateur de référence de la DGEC traduit avec pertinence l'évolution des marges de raffinage Carburants et Combustibles en France même s'il n'est pas toujours représentatif de la marge de raffinage réelle de la société dans un environnement très variable du prix du pétrole brut et compte tenu de la configuration et des conditions d'opération propres à chaque installation.



Marges brutes de raffinage en euro/tonne publiées par la DGEC

- **Marché français des produits pétroliers**

D'après les statistiques publiées par le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), les volumes de produits pétroliers vendus sur le marché intérieur français sont en repli de 3,2 % par rapport au premier semestre 2013 mais avec des variations contrastées selon les produits :

- Concernant les carburants et combustibles, les volumes de supercarburants vendus sur le marché intérieur sont en hausse de 0,5 % et ceux de gazole en hausse de 0,8 %. Les ventes de fuel domestique sont en baisse significative de 28.7 % traduisant l'impact des conditions climatiques observées au cours du semestre.

- Les ventes de lubrifiants sont en baisse de 1,6 % par rapport au premier semestre 2013 reflétant un environnement économique toujours dégradé.

2- ACTIVITES DU GROUPE ESSO S.A.F.

- **Baisse des quantités de pétrole brut traité en raffineries**

millions de tonnes	1er trimestre	2ème trimestre	total 1er semestre	3ème trimestre	4ème trimestre	total année
année 2013	3,9	3,8	7,7	4,2	4,0	15,9
année 2014	3,4	3,8	7,2			

Au premier semestre 2014, 7,2 millions de tonnes de pétrole brut ont été traitées par le groupe soit une baisse d'environ 6 % par rapport au premier semestre 2013.

Cette baisse provient d'un arrêt non planifié à la raffinerie de Fos-sur-Mer à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées au cours du premier trimestre, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le craqueur catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt. La raffinerie a été arrêtée à compter du 10 mars 2014 et a redémarré progressivement à partir du 27 mars.

Au cours du premier semestre 2013 les traitements de pétrole brut avaient été limités par un grand arrêt pour entretien planifié des unités de production de la raffinerie de Gravenchon.

- *Chiffre d'affaires et volumes vendus*

	1er semestre 2014		1er semestre 2013		Année 2013	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	865	508	893	554	1 856	1 144
Supercarburants Automobile	2 307	1 290	2 295	1 349	4 665	2 680
Gazole et Fuel domestique	5 334	3 230	4 752	3 133	9 874	6 461
Fuels Lourds	458	200	990	460	1 831	854
Gaz de Pétrole Liquéfié	313	99	345	114	675	234
Produits semi-finis	1 979	988	1 968	917	3 791	1 758
Ventes de carburants et combustibles	11 256	6 315	11 243	6 527	22 692	13 131
Ventes Lubrifiants et Spécialités	622	538	609	557	1 246	1 105
Total ventes de produits raffinés hors taxes	11 878	6 853	11 852	7 084	23 938	14 236
Ventes de pétrole brut	228	112	0	0	135	70
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	12 106	6 965	11 852	7 084	24 073	14 306
Ventes de services		115		131		255
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		856		857		1 726
Chiffre d'affaires (hors TVA)		7 936		8 072		16 287
<i>dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)</i>	7 399	-	6 923	-	14 156	-

Pour les 6 premiers mois de l'année 2014, les volumes totaux vendus par le groupe s'élèvent à 12,1 millions de m3 en hausse de 2 % par rapport au premier semestre 2013. Les quantités vendues sur le marché intérieur français sont en progression de 7 % compte tenu de nouveaux contrats annuels de ventes en gros.

A fin juin 2014, le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'élève à 7,9 milliards d'euros en baisse de 2 % par rapport au 30 juin 2013, traduisant la baisse du prix de marché des produits pétroliers par rapport au 1^{er} semestre 2013.

- *Transactions avec les parties liées*

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. Ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes d'achat ou de vente de produits pétroliers, de prestations de services partagés ou encore d'avances ou emprunts financiers, conclues à des conditions de marché.

3- RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES

Résultat net (millions d'euros)	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Année 2013
Résultat opérationnel (1)	(174)	(122)	(179)
Produits et charges financiers	8	8	10
Impôts courants et différés	62	43	59
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés	(104)	(71)	(110)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0	0
Résultat net part du groupe (2)	(104)	(71)	(110)
<i>Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)</i>	7,2	7,7	15,9
<i>Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)</i>	7 936	8 072	16 287
<i>Ventes totales (milliers de m3)</i>	12 106	11 852	24 073
<i>Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m3)</i>	7 399	6 923	14 156

(1) <i>Résultat opérationnel</i>	(A)	(174)	(122)	(179)
<i>Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks</i>	(B)	(10)	(66)	(70)
<i>Autres éléments d'ajustement y compris dépréciation d'actifs non courants</i>	(C)	(17)	0	0
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	(147)	(56)	(109)
(2) <i>Résultat net part du groupe</i>	(D)	(104)	(71)	(110)
<i>Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks</i>	(E)	(10)	(66)	(70)
<i>Impôt sur les effets stocks</i>	(F)	4	24	27
Résultat net hors effets stocks	(D)-(E)-(F)	(98)	(29)	(67)

Le résultat opérationnel du premier semestre 2014 est une perte 174 millions d'euros (M€) incluant des effets stocks négatifs de 10 M€ et d'autres éléments d'ajustement pour un montant négatif de 17 M€ comprenant une dépréciation d'actifs non courants. Le résultat opérationnel négatif de 122 M€ au premier semestre 2013 comprenait des effets stocks négatifs de 66 M€.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté est une perte de 147 M€ incluant des effets de change opérationnels positifs de 7 M€ contre une perte 56 M€ et des effets de change équilibrés au 1^{er} semestre 2013.

La baisse significative du niveau des marges de raffinage carburants et combustibles et la baisse des quantités de pétrole brut traitées ont fortement pesé sur le résultat opérationnel ajusté, en baisse de 91 M€ par rapport au premier semestre 2013 alors que le groupe a poursuivi ses efforts de réduction et de maîtrise des coûts.

Le résultat financier est positif de 8 M€ et comprend 11 M€ de dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Au total, après prise en compte des impôts courants et différés, le résultat net du groupe est une perte de 104 M€ contre une perte de 71 M€ pour le premier semestre 2013.

Le résultat net ajusté des effets de stocks après impôts est une perte de 98 M€ contre une perte de 29 M€ au premier semestre 2013.

Au 30 juin 2014, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent ainsi à 1039 M€ pour un endettement financier net de 550 M€.

Compte tenu de la perte nette réalisée au premier semestre, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 27 août 2014 a décidé de ne pas verser d'acompte sur dividende pour l'exercice 2014.

Résultat global consolidé (millions d'euros)	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Année 2013
Résultat net	(104)	(71)	(110)
Eléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	3	2	8
Eléments non recyclables en résultat net (gains / pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(28)	8	70
Effets d'impôt	9	(3)	(25)
Résultat global consolidé	(120)	(64)	(57)

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participations à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Au 30 juin 2014, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 28 M€ et provient de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 3 % contre un taux à 3.25% en 2013.

Au total après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 120 M€ contre une perte de 64 M€ au 1^{er} semestre 2013.

4- PROCEDURES ET LITIGES EN COURS

Au 30 juin 2014, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. et en particulier celles déjà évoquées dans le rapport financier annuel de l'exercice 2013 et l'information trimestrielle au 31 mars 2014.

Concernant le litige paraffines, la cour d'appel du Luxembourg par son jugement publié le 11 juillet 2014 a réduit le montant de l'amende de 20,8 M€ auquel devront s'ajouter des intérêts moratoires.

Estimant pouvoir bénéficier de cette réduction de l'amende à l'issue de la procédure d'appel, la société Esso S.A.F. avait constaté, dans le résultat de l'exercice 2008, une charge de 36.5 M€ et avait inscrit une créance de 20 M€ à l'actif de son bilan. A la suite du jugement rendu, la société Esso S.A.F. a récupéré 22 M€ incluant les 20 M€ payés en 2008 et des intérêts moratoires.

Les autres procédures n'ont pas ou peu évolué au cours du premier semestre comme indiqué dans le paragraphe 11 des notes annexes aux comptes consolidés semestriels résumés.

5- PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE

Le groupe Esso S.A.F. reste confronté à un environnement défavorable au raffinage en Europe qui se traduit par la persistance de faibles marges de raffinage, insuffisantes au 1er semestre pour couvrir les charges opérationnelles.

Le groupe est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, ainsi qu'à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Compte tenu de la baisse de la demande en produits pétroliers, le groupe opère depuis plusieurs années dans un contexte de surcapacités de raffinage en Europe conduisant à des profondes restructurations et dans un environnement économique sans croissance.

Le groupe Esso S.A.F. se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Un environnement réglementaire et des conditions économiques stables clairement définis sont indispensables afin qu'il puisse poursuivre l'optimisation de son outil industriel et maintenir sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Dans la distribution de carburants, le groupe entend poursuivre le développement de son réseau de revendeurs à la marque.

Le programme d'investissements 2014 devrait approcher 65 M€ dont 42 M€ dans ses raffineries (y compris 12 M€ pour des coûts capitalisés pour grand entretien) avec la mise en place de projets visant à maximiser la valorisation de la production et à améliorer l'efficacité des unités de production.

B- COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES DU GROUPE Esso S.A.F. (période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	9
BILAN CONSOLIDE	10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	11
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	12
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	13

- 1- Principes comptables
- 2- Faits significatifs de la période
- 3- Evénements postérieurs à la clôture
- 4- Immobilisations incorporelles et corporelles
- 5- Stocks
- 6- Information sur le Capital
- 7- Endettement financier
- 8- Impôts courants et différés
- 9- Information sectorielle par activité
- 10- Informations sur les parties liées
- 11- Procédures et litiges en cours

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Compte de résultat semestriel consolidé

(millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2014	Semestre clos le 30 juin 2013	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	7 935,6	8 071,9	16 286,9
Autres produits de l'activité	31,8	36,0	73,4
Sous total produits des activités ordinaires	7 967,4	8 107,9	16 360,3
Achats consommés et charges externes	(7 791,5)	(7 935,8)	(15 958,8)
Charges de personnel	(142,5)	(144,6)	(286,3)
Impôts et taxes	(26,5)	(37,2)	(51,7)
Dotations aux amortissements	(61,3)	(62,4)	(123,0)
Dotations aux provisions	(71,2)	(15,6)	(52,3)
Autres produits et charges d'exploitation	(32,0)	(34,0)	(67,0)
Résultat opérationnel courant	(157,6)	(121,7)	(178,8)
Autres produits opérationnels	1,7	-	-
Autres charges opérationnelles	(18,8)	-	-
Résultat opérationnel	(174,7)	(121,7)	(178,8)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(3,0)	(2,7)	(4,7)
Coût de l'endettement financier net	(3,0)	(2,7)	(4,7)
Autres produits financiers	11,3	10,0	15,1
Autres charges financières	-	-	-
Impôts courants et différés	62,2	43,0	58,9
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies	(104,2)	(71,4)	(109,5)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	-
Résultat net	(104,2)	(71,4)	(109,5)
Part du groupe	(104,2)	(71,4)	(109,5)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat par action (1)	(8,11)	(5,55)	(8,52)
Résultat dilué par action (1)	(8,11)	(5,55)	(8,52)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Semestre clos le 30 juin 2014	Semestre clos le 30 juin 2013	Exercice 2013
Résultat net	(104,2)	(71,4)	(109,5)
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	2,9	2,3	7,8
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,1)	(0,1)	(1,0)
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(28,0)	8,0	69,9
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	9,6	(2,8)	(24,1)
Résultat global consolidé	(119,8)	(63,9)	(56,9)
Part du groupe	(119,8)	(63,9)	(56,9)
Intérêts minoritaires	-	-	-

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)

Bilan consolidé semestriel

(millions d'euros)

ACTIF	au 30 juin 2014	au 31 décembre 2013	au 30 juin 2013
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	49,3	53,8	59,0
Immobilisations corporelles	1 049,2	1 099,7	1 122,0
Actifs financiers	127,9	125,0	120,5
Autres créances	1,4	20,0	20,0
Impôts différés actifs	267,1	195,3	202,8
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	-
Total	1 494,9	1 493,8	1 524,3
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 826,9	1 623,9	1 913,4
Créances clients et comptes rattachés	676,9	621,2	891,7
Créances financières court terme	6,4	8,7	8,3
Autres créances	196,8	153,6	94,4
Impôts courants actifs	-	28,5	17,5
Disponibilités	21,7	23,1	23,9
Total	2 728,7	2 459,0	2 949,2
TOTAL ACTIF	4 223,6	3 952,8	4 473,5

(millions d'euros)

PASSIF	au 30 juin 2014	au 31 décembre 2013	au 30 juin 2013
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	98,4
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	10,1
Réserves consolidées groupe	1 034,5	1 158,0	1 112,1
Résultat de l'exercice groupe	(104,2)	(109,5)	(71,4)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total	1 038,8	1 157,0	1 149,2
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	126,7	128,5	131,6
Impôts différés passifs	-	-	-
Provisions non courantes	1 151,7	1 123,8	1 193,2
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	-
Total	1 278,4	1 252,3	1 324,8
Passifs courants			
Endettement court terme	451,6	324,7	447,3
Provisions courantes	52,9	55,5	59,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 069,5	-	1 185,4
Autres dettes	332,4	884,6	307,4
Impôts courants passifs	-	278,7	-
Total	1 906,4	1 543,5	1 999,5
TOTAL PASSIF	4 223,6	3 952,8	4 473,5

Tableau de variation semestrielle des capitaux propres

(millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1er janvier 2013	98,4	10,1	93,8	(400,8)	1 435,7	1 237,2	-
dividende 2012 payé en 2013					(25,7)	(25,7)	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			2,2			2,2	
écarts actuariels de la période				5,2		5,2	
paiements fondés sur des actions					1,7	1,7	
Autres variations					-	-	-
Résultat 1er semestre 2013					(71,4)	(71,4)	
Au 30 juin 2013	98,4	10,1	96,0	(395,6)	1 340,3	1 149,2	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			4,6			4,6	
écarts actuariels de la période				40,6		40,6	
paiements fondés sur des actions					0,8	0,8	
Autres variations					(0,1)	(0,1)	-
Résultat 2ème semestre 2013					(38,1)	(38,1)	
Au 1er janvier 2014	98,4	10,1	100,6	(355,0)	1 302,9	1 157,0	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			2,8			2,8	
écarts actuariels de la période				(18,4)		(18,4)	
paiements fondés sur des actions					1,6	1,6	
Autres variations					-	-	-
Résultat 1er semestre 2014					(104,2)	(104,2)	
Au 30 juin 2014	98,4	10,1	103,4	(373,4)	1 200,3	1 038,8	-

Note : au 30 juin 2014, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 500 M€ destinée à compenser d'éventuelles pertes qui pourraient résulter de la baisse de la valeur FIFO des stocks.

Tableau semestriel des flux de trésorerie

(millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2014	Semestre clos le 30 juin 2013	Exercice 2013
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	(104,2)	(71,4)	(109,5)
Part des minoritaires	-	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	0,8	(1,3)	(1,0)
Amortissements et provisions	18,8	18,4	62,2
Capacité d'autofinancement	(84,6)	(54,3)	(48,3)
Variation du besoin en fonds de roulement	(19,1)	(265,3)	(109,6)
Flux net de trésorerie d'exploitation	(103,7)	(319,6)	(157,9)
Flux de trésorerie d'investissement			
Investissements Raffinage/ Distribution (1)	(25,1)	(69,0)	(106,4)
Produit brut des cessions	-	15,7	16,7
Flux de trésorerie d'investissement	(25,1)	(53,3)	(89,7)
Flux de trésorerie de financement			
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	(25,7)	(25,7)
Augmentation de l'endettement (2)	127,5	382,1	255,9
Diminution de l'endettement			
Flux de trésorerie de financement	127,5	356,4	230,2
Variation de trésorerie (3)			
Trésorerie d'ouverture	23,0	40,4	40,4
Trésorerie de clôture	21,7	23,9	23,0
Variation de trésorerie	(1,3)	(16,5)	(17,4)

(1) : Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

(2) : Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note "Endettement financier"

(3) : Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	23,1	21,7
Banques créditrices	(0,1)	-
Trésorerie nette	23,0	21,7

Notes annexes aux comptes consolidés semestriels résumés (période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014)

1- Principes comptables

1.1- Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2014 du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2014 sont identiques à ceux retenus pour l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2013, établis en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, à l'exception des changements des normes comptables postérieurs aux derniers états financiers présentés.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- Amendements à IFRS 10, 11, 12 – Dispositions transitoires
- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels
- Amendements à IAS 28 – Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- Amendements à IFRS 10, 12, 27 – Entités d'investissement
- Amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- Amendements à IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, amendements ou interprétations en cours d'approbation par l'Union européenne d'application anticipée possible à compter du 1^{er} janvier 2014, notamment :

- Améliorations annuelles 2013 des IFRS (cycle 2010-2012 et 2011-2013)
- IFRIC 21 – Droits et taxes
- Amendements IAS 19 – Contribution des membres du personnel
- IFRS 14 – Comptes de reports réglementaires (activités régulées)
- Amendements à IFRS 11 – Acquisition d'une participation dans une activité conjointe
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables
- IFRS 9 – Instruments financiers

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes sur son périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 août 2014.

1.2- Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique pour le calcul des impôts différés, la valorisation des titres de participation et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple. Ces estimations et hypothèses sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 à l'exception des domaines suivants :

Charge d'impôt courant

Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt courant est calculée, pour chaque entité fiscale du Groupe, à partir du résultat avant impôt de la période intermédiaire en appliquant le taux d'impôt à 38 %. L'activité du groupe et la volatilité de la valeur de ses stocks ne permet pas en effet d'estimer un taux moyen d'imposition de l'année en cours qui pourrait être utilisé au calcul de l'impôt de la période intermédiaire.

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Lors des clôtures intermédiaires, les provisions pour retraites et avantages assimilés sont calculées sur base d'un prorata des charges annuelles projetées telles que ressortant des évaluations actuarielles réalisées à la clôture de l'exercice précédent. Les évaluations sont modifiées en cas d'évolution significative du taux d'actualisation financière par rapport à la clôture de l'exercice précédent ou de changements d'hypothèses ou d'autres événements non récurrents significatifs.

Par ailleurs, les modalités d'application d'IFRS 5 sont ainsi précisées :

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président Directeur Général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20% du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le Conseil d'Administration.
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an,

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

2- Faits significatifs de la période et mise à jour des informations présentées dans les comptes consolidés annuels 2014

• Arrêt non planifié de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été arrêtée à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées au cours du premier trimestre, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le craqueur catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt. La raffinerie a été arrêtée à compter du 10 mars 2014 et a redémarré progressivement à partir du 27 mars.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Esso S.A.F. annoncera le 28 août 2014 qu'elle envisage de conclure un accord avec la société DCC Energy France SAS (DCC Energy), filiale française de DCC Energy Limited*, pour la vente de son réseau de stations-service approvisionné en direct, incluant les stations automatiques Esso Express et les concessions de stations-service autoroutières Esso

En mars 2012, Esso S.A.F. annonçait son intention de généraliser le mode de gestion de revendeur à la marque pour l'exploitation de son réseau de stations-service en France avec pour objectif de pérenniser l'activité réseau à la marque Esso. Le projet comprendra la cession de 274 stations-service automatiques Esso Express et de 48 concessions de stations-service autoroutières, pour un montant total de 106 M€ qui inclura notamment le transfert des responsabilités environnementales. Par ailleurs, DCC Energy France SAS mettra tout en œuvre pour poursuivre les relations commerciales avec les 75 stations-service appartenant à des tiers et opérant actuellement sous la marque Esso.

Par cet accord, DCC Energy deviendrait revendeur à la marque Esso et continuerait d'approvisionner les stations-service en carburants Esso à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur continuera à bénéficier de la qualité des carburants Esso et à utiliser sa carte Esso Card dans le réseau de stations-service opéré par DCC Energy.

Le projet ayant été autorisé par le Conseil d'Administration du 27 août 2014, il n'a pas été fait application de la norme IFRS 5 au 30 juin 2014.

La mise en œuvre de ce projet est soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction qui devrait être finalisée courant du premier semestre 2015.

En France, le réseau aux couleurs Esso comprend près de 650 stations-service dont près de la moitié sont des stations-service Esso Express.

*DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, un groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement et l'alimentaire.

4- Immobilisations incorporelles et corporelles

Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso SAF, inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 1 039 M€ au 30 juin 2014, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué.

La baisse des marges de raffinage apparaissant comme un indice de perte de valeur éventuelle de ses actifs industriels, un test de dépréciation a été effectué en comparant la valeur recouvrable des actifs attachés aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base du plan d'affaires en cours pour chaque site industriel, de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur (marges de raffinage, taux €/€) qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2017.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 6,75 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso SAF déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation des actifs concernés n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

A hypothèses économiques et taux d'actualisation inchangés, un taux de croissance à l'infini à 0% ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Concernant le groupe d'actifs corporels de distribution de carburants et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie associés, une dépréciation de 18 M€ a été comptabilisée afin de refléter la valeur recouvrable de ce groupe d'actifs, déterminée à sa juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie. La juste valeur estimée, de niveau 3 selon l'IFRS 13, tient compte des informations les plus récentes dont dispose la société quant à la valeur recouvrable de son réseau de stations-service dans le cadre de son projet de conversion du réseau de stations-service en un réseau de revendeur à la marque. Cette juste valeur comprend notamment la meilleure estimation du prix de cession de ce groupe d'actifs ainsi que la valeur actualisée à un taux de 6,75 % des flux futurs estimés liés à l'engagement d'approvisionnement du réseau de revendeurs à la marque auprès d'Esso S.A.F.

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 30 juin 2014 est la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	131,0	0,7	(0,1)	131,6
Amortissements	(62,2)	(3,2)	0,1	(65,3)
Dépréciation	(15,0)	(2,0)		(17,0)
Valeur nette	53,8	(4,5)	-	49,3
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 694,1	24,4	(7,5)	2 711,0
Raffinage (1)	2 138,9	17,2	(1,1)	2 155,0
Distribution	555,2	7,2	(6,4)	556,0
Amortissements	(1 594,4)	(58,0)	6,6	(1 645,8)
Raffinage (1)	(1 225,6)	(45,8)	0,7	(1 270,7)
Distribution	(368,8)	(12,2)	5,9	(375,1)
Dépréciation	-	(16,0)	-	(16,0)
Raffinage (1)	-	-	-	-
Distribution	-	(16,0)	-	(16,0)
Valeur nette	1 099,7	(49,6)	(0,9)	1 049,2

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 27,8M€

Note : Le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 30 juin 2014

La situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	129,2	4,0	(2,2)	131,0
Amortissements	(56,4)	(6,5)	0,7	(62,2)
Dépréciation	(12,0)	(3,0)		(15,0)
Valeur nette	60,8	(5,5)	(1,5)	53,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 681,2	102,4	(89,5)	2 694,1
Raffinage (1)	2 072,7	82,7	(16,5)	2 138,9
Distribution	608,5	19,7	(73,0)	555,2
Amortissements	(1 553,2)	(116,5)	75,3	(1 594,4)
Raffinage (1)	(1 149,7)	(91,3)	15,4	(1 225,6)
Distribution	(403,5)	(25,2)	59,9	(368,8)
Valeur nette	1 128,0	(14,1)	(14,2)	1 099,7

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,8M€

Note : Le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2013

5- Stocks

La hausse de la valeur des stocks au 30 juin 2014 s'explique essentiellement par le niveau de stocks opérationnels plus élevés à fin juin 2014 qu'à fin décembre 2013.

(millions d'euros)

Stocks	au 30 juin 2014	au 31 décembre 2013
Pétrole brut		
Valeur Brute	1 014,9	865,1
Dépréciation	(37,3)	(5,7)
Valeur nette	977,6	859,4
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	826,0	724,0
Dépréciation	(20,0)	(7,5)
Valeur nette	806,0	716,5
Sous total produits pétroliers	1 783,6	1 575,9
Autres		
Valeur Brute	52,4	57,5
Dépréciation	(9,1)	(9,5)
Sous total autres stocks	43,3	48,0
Total (net)	1 826,9	1 623,9

6- Information sur le capital

Au 30 juin 2014, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière et sont détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82.89%.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2013, aucun dividende n'a été versé au titre de cet exercice. Le dividende versé au titre de l'exercice 2012 avait été de 2 € et de 4 € au titre de l'exercice 2011.

7- Endettement financier

Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 M€ utilisée à hauteur de 100 M€. L'utilisation de cette ligne de financement n'a pas évolué au cours du 1^{er} semestre 2014.

(millions d'euros)

Endettement long terme	au 30 juin 2014	au 31 décembre 2013
Contrat de location-financement (1)	26,2	28,0
Comptes bloqués participation du personnel	0,2	0,2
Compte groupe passif financier (2)	100,3	100,3
Total	126,7	128,5

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO CHINA » pris en affrètement long terme. Le montant représente la valeur actualisée, au taux d'emprunt marginal du groupe, des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 30 juin 2014, soit 1,3658 (\$/€). Au 31 décembre 2013, le taux du dollar était de 1,3791 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

Endettement court terme

(millions d'euros)

Endettement court terme	au 30 juin 2014	au 31 décembre 2013
Compte groupe passif financier (1)	334,6	200,6
Avance financière reçue	18,3	20,7
Contrat de location financement	3,7	3,3
Financement court terme	95,0	100,0
Banque créditrice	-	0,1
Total	451,6	324,7

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA

Contrat de location-financement

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	5,5	21,6	10,0
Total	5,5	21,6	10,0

(1) les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

Variation de l'endettement financier net du groupe

(millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 30 juin 2014	au 31 décembre 2013	Variation
Endettement long terme	(126,7)	(128,5)	1,9
Endettement court terme hors banque créditrice	(451,6)	(324,6)	(127,0)
Créances financières court terme (1)	6,4	8,7	(2,3)
Total endettement financier	(571,9)	(444,4)	(127,5)
Banque créditrice	-	(0,1)	0,1
Disponibilités	21,7	23,1	(1,4)
Total trésorerie nette	21,7	23,0	(1,3)

Total endettement net	(550,2)	(421,4)	(128,8)
------------------------------	----------------	----------------	----------------

(1) Ce montant correspond aux créances du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

(millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Variation
Endettement financier net au début de la période	(421,4)	(148,1)	(273,3)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(103,7)	(157,9)	54,2
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(25,1)	(89,7)	64,6
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	(25,7)	25,7
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	-	-	-
Endettement financier net à la fin de la période	(550,2)	(421,4)	(128,8)

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

Principales lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles

Au 30 juin 2014 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles. Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 30-06-2014	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	328	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme Esso S.A.F.	JP Morgan	125	95	Juillet 2014	Non / taux variable
Long terme Esso Raffinage S.A.S.	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
TOTAL		1 525	523		

(*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands N.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 30-06-2014	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Convention Esso S.A.F.	EMFH (*)	200	1	Indéterminée	Non / taux variable
Convention Esso S.A.F.	Esso France S.A.S. (*)	10	5	Indéterminée	Non / taux variable
TOTAL		210	6		

(*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France

8-Impôts courants et différés

Le montant de l'impôt constaté au 30 juin 2014 est un produit d'impôt pour un montant de 62 M€ contre un produit d'impôt de 43 M€ au 30 juin 2013. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 166,4 M€ contre une perte de 114,4 M€ au 30 juin 2013. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat semestriel consolidé s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts courants et différés	Semestre clos le 30 juin 2014	Semestre clos le 30 juin 2013	Exercice 2013
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	(166,4)	(114,4)	(168,5)
Taux d'imposition	38,00%	36,10%	38,00%
Impôt théorique	63,2	41,3	64,0
Incidence			
- des charges et produits non taxables	4,7	4,6	5,3
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34.43%	(6,0)	(1,5)	(8,5)
- divers	0,3	(1,4)	(1,9)
Impôt réel des activités poursuivies	62,2	43,0	58,9
<i>Dont :</i>			
Impôt courant	0,1	(1,3)	(0,1)
Impôt différé	62,1	44,3	59,0

Le montant des impôts différés inscrits au bilan consolidé semestriel s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts différés	au 30 juin 2014		au 31 décembre 2013	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(145,6)		(177,1)
Impôts différés sur les décalages temporaires	22,9		8,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(15,5)		(25,3)
Impôts différés sur les participations		(4,4)		(4,3)
Impôts différés sur les provisions pour retraites	238,1		233,7	
Impôts différés sur les provisions pour retraites - écarts actuariels	168,3		162,9	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(78,2)		(76,0)
Impôts différés sur déficits reportables	81,5		72,6	
Total	510,8	(243,7)	478,0	(282,7)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	267,1		195,3	

Au 30 juin 2014, la perte fiscale reportable du groupe s'établit à 237 M€. L'impôt différé actif correspondant a été constaté pour un montant de 81,5 M€ contre un montant de 72,6 M€ au 31 décembre 2013. La société a procédé à une reprise anticipée de provisions réglementées pour un montant de 95 M€ soit 33 M€ d'impôts différés passifs.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales sur une durée qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle ses marchés. En l'occurrence, il estime que le recouvrement de cet impôt différé est probable compte tenu des perspectives de consommation de la perte fiscale déterminées à partir des derniers plans d'affaires et des options fiscales envisagées.

9-Information sectorielle par activité

9-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

9-2 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires est indiquée en page 4 de ce présent rapport - Chiffre d'Affaires et volumes vendus par Esso S.A.F.

9-3 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2014 :

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Semestre clos le 30 juin 2014	Semestre clos le 30 juin 2013
Groupe ExxonMobil	1 805	1 946
Autres sociétés pétrolières	888	1 171
Autres clients (1)	4 387	4 097
Ventes de produits et services hors taxes	7 080	7 215
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	856	857
Chiffre d'affaires (hors TVA)	7 936	8 072

(1) au 30 juin 2014, un client représente plus de 10% du chiffre d'affaires

10- Informations sur les parties liées

Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Les produits et les charges du groupe Esso S.A.F. comprennent les résultats d'opérations conclues avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal des activités des sociétés du groupe et se rapportent à des opérations commerciales et de prestations de services.

Ces opérations, conclues à des conditions de marché, ont porté principalement sur les achats et ventes de produits pétroliers, la facturation de frais de transport, de personnel détaché et de prestation de services dans les domaines de l'informatique, de la recherche, de services administratifs et commerciaux partagés et de charges et produits financiers correspondant à la rémunération des créances et dettes financières avec les sociétés du groupe.

Il n'y a pas eu d'évolution significative des transactions avec les parties liées au cours des six premiers mois 2014.

11- Procédures et litiges en cours

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er Octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 M€ dont 34,7 M€ conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 M€.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées avaient décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estimait que le montant de l'amende calculé par la Commission n'était pas totalement fondé, avait comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 M€, montant qui reflétait le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel. La décision de l'audience d'appel qui s'était tenue le 21 mars 2011, a été rendue le 11 juillet 2014. Le tribunal a réduit l'amende de 20,8 M€ auxquels s'ajoutent des intérêts moratoires. Esso S.A.F. a ainsi été remboursée de 21.8 M€. La Commission Européenne a deux mois pour faire appel à compter du 11 juillet 2014.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe Exxon Mobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines.

Ce dossier est aujourd'hui clos, sans impact financier significatif pour Esso SAF. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Ce dossier suit son cours, mais ne devrait pas avoir plus d'impact significatif sur les comptes du groupe quelle qu'en soit l'issue.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 M€, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre – pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 M€ ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 M€, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 M€ dont environ 35 M€ causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 M€ au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

En date du 31 janvier 2014, Vermilion REP SAS a déposé un référé-provision au tribunal de commerce de Nanterre demandant le versement de 23,6 M€. La société Lundin a fait de même, demandant le versement de 4,3 M€. Vermilion REP SAS et Lundin ont été déboutés de leur demande de référé-provision.

En juin 2014, le tribunal a communiqué un calendrier des arguments à recevoir de la part des parties, du 31 juillet au 15 septembre 2014. La prochaine audience est prévue le 10 octobre 2014. Le jugement est prévu fin 2014 ou début 2015.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 M€). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Au 30 juin 2014, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Autres passifs éventuels

La société est exposée à plusieurs autres situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 30 juin 2014 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 17 M€ dont une estimation de 4 M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Déclaration des Dirigeants

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes et les états financiers consolidés résumés du groupe Esso S.A.F. pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe consolidé au 30 juin 2014, et que le rapport d'activité du semestre présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie-La Défense, le 27 août 2014

Hervé Brouhard

Président Directeur Général

Antoine du Guerny

Directeur Administratif et Financier

Contrôleur

C- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ESSO S.A.F. relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « *Tests de dépréciation* » de la note « *4- Immobilisations incorporelles et corporelles* » qui expose les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles. Ce test a conduit à la comptabilisation d'une dépréciation des actifs corporels de distribution de carburants et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie associés de 18 M€.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 août 2014

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

VINCENT PAPAIZIAN

MAZARS

JULIETTE DECOUX
